

Rapport PICHEREAU sur l'exploitation des véhicules utilitaires légers (VUL)



Rapport PICHEREAU sur l'exploitation des véhicules utilitaires légers (VUL)

C'est le 18 avril 2018, que Damien PICHEREAU (député de la Sarthe) remettra à Elisabeth BORNE son rapport sur l'exploitation des véhicules utilitaires légers.

C'est au terme de ces 46 auditions, qui ont représenté 70 heures d'entretien, que la mission a dégagé six axes d'actions majeurs en faveur d'une meilleure régulation des véhicules utilitaires légers :

- Professionnaliser le métier de conducteur de VUL, afin de renforcer la sécurité routière, la qualité des prestations et inscrire cette profession dans un parcours vertueux ;

- Mieux contrôler ce mode de transport grâce à de nouveaux outils plus connectés et plus efficaces : renforcer les outils et moyens de contrôle doit permettre de sanctionner et réduire les pratiques de concurrence déloyale ;
- Améliorer l'état du parc roulant : des contrôles techniques plus fréquents devraient avoir un impact positif sur la sécurité routière ;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs de la chaîne logistique : chaque acteur doit veiller à la bonne application des règles afin de permettre une autorégulation de l'ensemble de la chaîne logistique. Les conditions d'un environnement concurrentiel équilibré nécessitent une meilleure harmonisation, à l'échelle européenne, des conditions d'accès et d'exercice de la profession des transporteurs ainsi que de la réglementation sociale applicable aux conducteurs de VUL ;
- Aider les professionnels à convertir leur flottes vers des véhicules plus propres, afin de réduire les externalités négatives du parc vieillissant ;
- Soutenir les collectivités territoriales dans leur politique d'urbanisme : L'optimisation des flux de marchandises en ville constitue un enjeu majeur des politiques d'amélioration de la qualité de l'air en centre urbain. La logistique apparaît comme un élément essentiel à développer dans les documents de programmation urbaine.